

Décryptage

## Société

Manque de mixité à l'école : faut-il imposer des quotas d'élèves boursiers dans le privé ?

Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale, a donné plusieurs des grandes lignes de son plan pour la mixité, qu'il doit dévoiler fin mars. Parmi celles-ci figurent la généralisation des secteurs bi-collèges, des sections internationales réservées aux établissements défavorisés et un taux imposé de boursiers dans le privé.



« Chaque établissement aura son objectif de mixité », a annoncé le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye (ici en 2022), qui en septembre dernier dénonçait une « école injuste avec les pauvres ». LP/Arnaud Dumontier

Par [Pauline Théveniaud](#) et [Bertrand Métayer](#)

Le 22 février 2023 à 18h01

À la rentrée de septembre, le ministre de l'Éducation nationale dénonçait une « école injuste avec les pauvres » et promettait de faire de la question de la mixité « une des priorités ». Le chantier avance et Pap Ndiaye souhaite désormais dévoiler son plan d'action d'ici fin mars. Parmi les pistes les plus avancées, figure l'extension au niveau national de la procédure d'admission en seconde, [expérimentée avec succès depuis deux ans à Paris](#). Le rectorat note une diminution de 39 % de la ségrégation sociale (séparation des élèves selon les revenus de leurs parents) entre les lycées généraux et technologiques publics et une baisse de 30 % de la ségrégation scolaire (selon le niveau scolaire des élèves) par rapport à 2019.

[Au micro de France Culture](#) ce mercredi 22 février, le locataire de la rue de Grenelle a évoqué les autres pistes pour réduire les inégalités, même s'il a prévenu que les contraintes ne seront pas les

mêmes pour tous. « Chaque établissement aura son objectif de mixité, cela se décidera dans chaque académie », nous assurait ainsi le ministre dès mardi.

### Plus de boursiers dans le privé

C'est une mesure très symbolique sur laquelle Pap Ndiaye avance avec précaution, de peur de « relancer la guerre scolaire ». Le ministre souhaite que les établissements privés prennent leur part pour favoriser la mixité et aimerait leur imposer un taux minimum d'élèves boursiers. « Nous sommes en échange avec l'enseignement privé sous contrat pour parvenir, je l'espère, à un protocole d'accord », précise-t-il en soulignant que l'État finance ces établissements à hauteur de 75 %. Selon lui, ce taux « inférieur à 10 % est trop faible au regard de la composition sociale de nos effectifs scolaires ». Le secteur privé accueille en France plus de 2 des 12 millions d'élèves du premier et second degré, encadrés par près de 100 000 professeurs.

Du côté de l'enseignement catholique, le poids lourd du secteur, on se dit prêt à des efforts si l'État fait de même. Car si des établissements modulent déjà leurs tarifs d'inscription selon les revenus des familles, la question des prix de la cantine et du périscolaire, non pris en charge par les collectivités, sont souvent un frein pour l'inscription d'élèves de milieu modeste. Un geste du ministre sur ce terrain-là pourrait favoriser la recherche d'un accord.

« L'enseignement privé accueille deux fois moins de boursiers que le public et 5 % des élèves de Segpa (*Section d'enseignement général et professionnel adapté*), soit ceux qui présentent le plus de difficulté scolaire persistante, déplore Rémy Sirvent, secrétaire national du syndicat d'enseignants du public SE-Unsa. L'enseignement privé est le principal facteur du séparatisme scolaire dans notre pays. Des initiatives pourraient être mises en place mais elles se heurtent toujours à ce système où des établissements jouissent de l'avantage considérable de choisir leurs élèves. »

« Ce qui est proposé est finalement une contrainte très faible car le privé a déjà une part d'élèves boursiers, sauf que ces élèves y sont sélectionnés, regrette le sociologue de l'éducation, Pierre Merle. Il sera très difficile de réduire la ségrégation sociale et scolaire sans remettre en question le statut de ces établissements privés, qui sont de fait semi-publics au regard de leur financement mais avec peu d'obligations, hormis de respecter les programmes. Si on veut avancer, il faut imposer au privé de rentrer dans la carte scolaire. »

### La généralisation des secteurs bi-collèges

Là encore, le ministère s'inspire d'[une expérimentation qui a porté ses fruits à Paris](#). Depuis 2017, les affectations aux collèges Berlioz et Coysevox, voisins dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement mais aux profils d'élèves très éloignés, ne sont plus définies selon l'adresse des parents. Les collégiens sont désormais répartis chaque année pour équilibrer les compositions sociales de l'ensemble de la population de ces secteurs. Avec un bilan positif, la mixité sociale progressant tout en freinant significativement le taux d'évitement et la fuite vers le privé.

Fort de ce succès, le ministère a identifié 200 collèges (sur les près de 7 000 que compte le pays) qui présentent à la fois une forte proximité et des situations sociales très contrastées. Aussi efficace soit elle, cette solution nécessite que les élus locaux s'engagent pour convaincre des parents souvent rétifs. Le ministère se dit aussi prêt à débloquer des moyens supplémentaires pour effectuer des travaux afin de rendre ces établissements plus attractifs. « C'est une mesure qui a montré son efficacité, là où elle a été mise en place, le départ vers le privé a été diminué, explique Pierre Merle. Cela montre que le découpage des secteurs d'attribution des établissements est une source de la

ségrégation scolaire. On favorise la concentration des élèves d'origine défavorisés dans les mêmes lieux. Repenser la carte scolaire pour imposer une mixité est une bonne chose. »

### **Réserver les sections internationales aux établissements défavorisés**

À l'heure actuelle, un peu plus de 200 écoles, collèges et lycées dispensent des enseignements bilingues dans 18 sections différentes. Or, elles sont sept fois plus nombreuses dans les établissements favorisés. « J'ai décidé que toutes les sections internationales seraient créées dans des collèges et des lycées défavorisés, indique Pap Ndiaye. Elles permettent de conserver une population scolaire qui sinon s'en irait. »

Une action vue d'un bon œil par Rémy Sirvent. « L'initiative est intéressante mais le risque est que la section internationale accueille une partie d'élèves triés sur le volet qui seraient en marge du reste de l'établissement, indique le représentant du SE-Unsa. L'enjeu est de créer une scolarité commune entre les enfants, pas de rajouter des îlots d'excellence. »

Pour Pierre Merle, « offrir une meilleure qualité de l'offre pédagogique dans les établissements moins favorisés est une bonne piste », mais le sociologue estime que cette mesure « produira des effets dans vingt ans » puisque les sections internationales déjà existantes resteront en place.